



Installation photovoltaïque réalisée par SEIC au Collège de l'Esplanade à Begnins

## Bénéficiez d'électricité solaire sans investissement financier

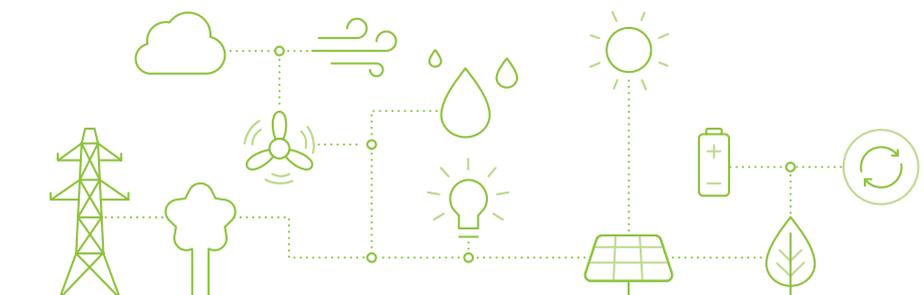
Participez à la transition énergétique en mettant votre toit à la disposition de SEIC pour réaliser une installation photovoltaïque d'envergure. Financement, réalisation, entretien, SEIC se charge de tout pendant que vous profitez d'une énergie renouvelable à tarif fixe et préférentiel durant 20 ans.

### À qui s'adresse le contracting photovoltaïque ?

Destiné à tous les propriétaires de biens immobiliers ayant une surface suffisamment grande pour être exploitable, le contracting photovoltaïque est un partenariat avantageux qui vous permet à vous et aux occupants de vos bâtiments de bénéficier d'une électricité verte, produite et consommée sur site. Une solution idéale pour les industries, commerces et bureaux, mais aussi pour des immeubles d'occupation mixte, des hôpitaux, des hôtels ou des écoles.

### Un processus simple et efficace

Suite à la signature d'une convention, SEIC conçoit, finance et réalise l'installation solaire, dont l'énergie alimente en priorité les occupants du bâtiment. Ceux-ci bénéficieront en prime d'un tarif préférentiel, fixe sur 20 ans, plus avantageux que celui pratiqué par le distributeur local. SEIC assure ensuite la gestion et l'entretien de l'infrastructure.



### Un projet clé en main géré de A à Z par SEIC



Étude



Convention



Réalisation



Maintenance

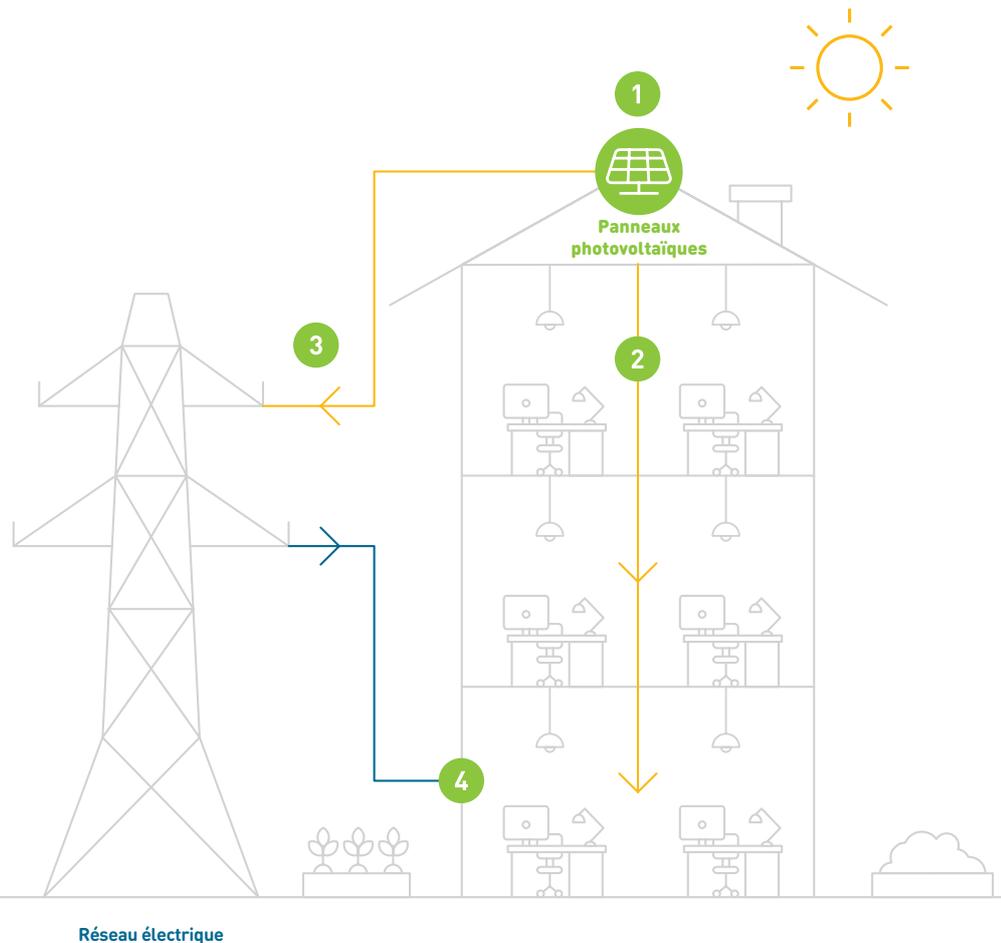
# Vos avantages

- Aucun investissement ni frais d'entretien
- Un projet géré de A à Z par SEIC
- Une énergie renouvelable et locale
- Une électricité à prix fixe et à tarif préférentiel
- Une plus grande autonomie énergétique
- Une valorisation de votre bien immobilier

→ SEIC peut constituer un Regroupement pour la consommation propre (RCP) pour alimenter plusieurs consommateurs situés dans le même bâtiment ou les bâtiments adjacents, en pratiquant le même tarif préférentiel pour tous ses membres.

## Comment ça fonctionne ?

- 1 SEIC équipe votre bâtiment de panneaux photovoltaïques.
- 2 L'électricité produite localement est en priorité consommée sur le site à tarif préférentiel.
- 3 L'excédent de production est injecté dans le réseau.
- 4 Le réseau fournit le surplus d'électricité nécessaire au tarif usuel lorsque la production photovoltaïque est insuffisante.



## Travailler avec un «Pro du solaire»

Experte dans le déploiement d'installations photovoltaïques, SEIC vous accompagne de la conception à la concrétisation de tous vos projets solaires. Ses spécialistes peuvent également créer et gérer pour vous un Regroupement pour la consommation propre (RCP), s'il y a plusieurs consommateurs sur un même site.

SEIC compte à ce jour plus de 150 réalisations photovoltaïques dans le canton de Vaud, dont une quinzaine de grande envergure sur son aire de desserte. L'entreprise est également au bénéfice du label suisse «Pro du solaire» garantissant la qualité et le respect de critères environnementaux exigeants.

→ Pour en savoir plus, prenez contact avec un spécialiste

